

Fiche de poste



Intitulé du poste : RESPONSABLE CENTRE DE LOISIRS

Collectivité de rattachement : **Grand Auch Cœur de Gascogne**

Poste occupé par : XX

Service : Education de l'enfance à la jeunesse

Pôle ou secteur :

Filière : Animation

Catégorie : C

MISSIONS DU SERVICE

Participer à la définition et à la mise en œuvre du projet éducatif global de la collectivité dans un esprit de justice sociale, accessibilité pour tous aux loisirs éducatifs, de lutte contre l'exclusion, de laïcité, et d'humanisme.

Répondre aux besoins de la population en matière d'accueil péri et extrascolaire, en développant chez l'enfant et le jeune les notions de citoyenneté, d'autonomie et de socialisation dans le cadre d'une proposition d'activités socioculturelles et sportives cohérentes et concertées avec les autres acteurs éducatifs du territoire.

MISSIONS DU POSTE

Construire et proposer des projets pédagogiques concernant l'accueil des enfants dans le cadre du projet éducatif de la collectivité.

Organiser et coordonner la mise en place des activités qui en découlent et encadrer l'équipe d'animation.

CONTEXTE DU POSTE

Supérieur hiérarchique : Coordinatrice pédagogique

Poste(s) en aval : animateurs/trices enfance

Lieu d'exercice : Sainte Christie

Relations internes : Tous les services

Relations externes : Autres Collectivités, associations, administrations, partenaires institutionnels
fournisseurs, parents

OBLIGATIONS DU POSTE

Statutaires : Devoir de réserve et de discrétion.

Formation : Titulaire du BAFD (ou équivalent)

Liées au service :

Dans le souci de la continuité de service et afin d'adapter les qualifications des agents aux structures d'accueil, la collectivité se réserve le droit de faire changer de structure l'agent, dans le respect des obligations encadrant les diplômes (BAFA, BAFD, BPJEPS ou équivalent).

ACTIVITES

- ▶ Participation à la définition des orientations stratégiques de l'accueil de loisirs associé à l'école ;
- ▶ Contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité et application des règles de la SDJES ;
- ▶ Développement des partenariats et inter structures ;
- ▶ Animation de la relation avec les familles ;
- ▶ Gestion administrative et budgétaire ;
- ▶ Vérification et contrôle de l'équipement et des locaux ;
- ▶ Management opérationnel, animation et pilotage des équipes d'animation et techniques ; suivi et évaluation des stagiaires ;
- ▶ Conception, mise en œuvre et animation de projets d'activités pédagogiques et de loisirs ;
- ▶ Communication interne et externe ;
- ▶ Entretien des locaux et des matériels d'animation

COMPETENCES

SAVOIR (connaissances théoriques)

- ▶ Connaissance de l'environnement territorial
- ▶ Statut de la Fonction Publique Territoriale
- ▶ Dispositifs contractuels institutionnels (CAF, SDJES...)
- ▶ Méthodologie de projets
- ▶ Activités récréatives, d'éveils, sportifs et culturels
- ▶ Indicateurs d'alerte dans le comportement de l'enfant
- ▶ Normes HACCP (sécurité alimentaire)
- ▶ Réglementation ERP, hygiène et sécurité
- ▶ Règles élémentaires de comptabilité publique
- ▶ Cadre réglementaire des ACM et activités d'animations
- ▶ Développement physique, psychologique de l'enfant

SAVOIR-FAIRE (expérience)

- ▶ Techniques d'expression orale et/ou écrite
- ▶ Mettre en œuvre les pratiques durables définies à l'intérieur du service ou du pôle
- ▶ Respect et application des règles d'hygiène et de sécurité
- ▶ Techniques animation de groupes, enfants
- ▶ Techniques gestion de conflits
- ▶ Techniques de projet
- ▶ Techniques d'encadrement

SAVOIR-ETRE (comportement/qualités)

- ▶ Capacité d'adaptation
- ▶ Qualités relationnelles
- ▶ Esprit d'équipe
- ▶ Sens de l'organisation du travail
- ▶ Sens du service public (neutralité, égalité de traitement des usagers, respect de l'intérêt général, sens des relations avec l'utilisateur)
- ▶ Assiduité - Ponctualité

SPECIFICITES

Temps Complet annualisé :

Durée hebdomadaire de travail sur les périodes de vacances, en direction ou animation : 50h sur 5 jours.

Hors vacances scolaires : horaires coupés 7h30-08h30 ; 11h30-13h30 ; 15h30-18h30 (19h de manière ponctuelle pour le ménage).

Ménage le jeudi : de 13h30 à 15h30.